



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-septième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Lundi 20 juillet 1964
à 10 h 25

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	Pages
Point 17 de l'ordre du jour :	
Rapports des commissions économiques régionales (reprise des débats de la 1319 ^e séance)	55
Points 5 et 4 de l'ordre du jour :	
Tendances économiques mondiales	
Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	
Débat général (suite)	56

Président: Sir Ronald WALKER (Australie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Chili, Colombie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Irak, Japon, Luxembourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Ghana, Indonésie, Iran, Italie, Mexique, République arabe unie, République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Brésil, Canada, Chine, Finlande, Hongrie, Irlande, Israël, Jordanie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Suède, Uruguay.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports des commissions économiques régionales
(E/L.1053/Rev.1) (reprise des débats de la 1319^e séance)

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution révisé des huit pays (E/L.1053/Rev.1).

2. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que le texte initial du projet de résolution (E/L.1053 et Corr.1) soulevait certaines difficultés, mais que celles-ci sont surmontées en grande partie dans la version révisée. En

ce qui concerne le deuxième considérant, la délégation des Etats-Unis estime que la collaboration entre les commissions économiques régionales doit normalement s'exercer par l'intermédiaire des secrétaires exécutifs et que les commissions doivent garder présentes à l'esprit les clauses de leur mandat et faire rapport au Conseil avant d'entreprendre une action de portée mondiale. M. Blau approuve l'addition du troisième considérant qui a pour effet d'élargir le cadre du projet de résolution en mentionnant l'œuvre importante des commissions dans des domaines autres que celui du commerce; en ce qui concerne les modifications apportées au dispositif, il note avec satisfaction que les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement seront mises en œuvre par les commissions dans le cadre de leurs activités régulières: le projet de résolution ne prévoit donc pas de changement brutal d'orientation.

3. M. HILL (Australie) considère que la partie du dispositif qui a trait à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence soulève une difficulté, car elle préjuge la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies. Toutefois, l'Australie ne proposera pas d'amendement et votera pour le projet de résolution. M. Hill tient néanmoins à souligner que les mots « en temps opportun » sont également applicables au dernier membre de phrase: en effet, c'est aux Etats Membres qu'il appartient de décider de l'action à entreprendre, et un délai de réflexion est nécessaire. C'est dans ce sens qu'il interprète les mots « en temps opportun ».

4. M. DUPRAZ (France) voit dans le projet de résolution le résultat heureux de la coopération internationale. Il approuve le texte révisé soumis au Conseil, convaincu que les commissions économiques régionales pourront apporter une contribution utile.

5. M. APPIAH (Ghana) convient avec le représentant de l'Australie que les commissions économiques régionales relèvent de l'autorité de l'Assemblée générale des Nations Unies.

6. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) dit que la délégation du Royaume-Uni s'était inquiétée de ce que le projet de résolution dans sa version initiale aurait invité les commissions économiques régionales à donner suite aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avant que le Conseil ne les ait examinées et n'ait décidé, comme il le fera sans aucun doute, de les renvoyer à l'Assemblée générale. Mais l'insertion des mots « en temps opportun » a dissipé les inquiétudes de la délégation du Royaume-Uni, car ils signifient, d'après elle, que les commissions économiques régionales ne donneront suite aux recom-

mandations de la Conférence que lorsqu'elles auront été confirmées par l'Assemblée générale.

A l'unanimité, le projet de résolution révisé (E.L.1053/Rev.1) est adopté.

POINTS 5 ET 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Tendances économiques mondiales (E/3902 et Add.1 à 4; E/CN.12/696 et Add.1 et 2; E/CN.14/239; E/ECE/535)

Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (E/3856, E/3932; E/CONF.46/139)

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

7. M. KURKA (Tchécoslovaquie) rappelle les paroles prononcées par le Secrétaire général à la 1320^e séance, selon lesquelles aucun problème ne peut être examiné isolément en dehors du contexte de l'économie mondiale. Si la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'a pas pu résoudre tous les problèmes, elle a néanmoins permis une confrontation des différents points de vue et, surtout, elle a fourni l'occasion de réexaminer les principes qui régissent les relations économiques entre les pays. Pour la première fois dans l'histoire, le monde a pris conscience de la nécessité d'adopter une politique nouvelle à l'égard des pays en voie de développement et la Conférence a créé un cadre nouveau pour cette politique nouvelle.

8. Exposant le point de vue des pays socialistes, le représentant de la Tchécoslovaquie déclare qu'il importe de reconnaître que les méthodes appliquées par ces pays sont des instruments du progrès. Il considère que l'Organisation des Nations Unies peut faire beaucoup pour répondre aux besoins des pays en voie de développement et que les gouvernements doivent appuyer son action. Pour sa part, la Tchécoslovaquie est convaincue de la possibilité d'appliquer une politique tenant compte de ces besoins et, en particulier, de développer les importations en provenance des pays peu avancés. Mais, pour renforcer la coopération économique, il est nécessaire que les gouvernements suivent une politique de coexistence pacifique, ce qui suppose la normalisation de leurs rapports mutuels.

9. Passant à l'examen de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1963* (E/3902 et Add.1 à 4), le représentant de la Tchécoslovaquie fait observer que la situation ne justifie pas l'optimisme de ses auteurs quant au développement économique des pays à économie de marché et des pays exportateurs de matières premières. En effet, si les Etats-Unis ont connu une nette expansion, on observe d'un autre côté certains aspects négatifs: c'est ainsi que le chômage s'est accru, tandis que les revenus des agriculteurs ont diminué et que les réserves d'or se sont amenuisées. De même, si l'économie de l'Europe occidentale a été stimulée par la demande extérieure et par l'augmentation des investissements, la production industrielle a fléchi dans la plupart des pays de cette région, et des hausses de prix ont été enregistrées. Il ressort de l'*Etude* que les pays développés à économie de marché ont remporté quelques succès, mais ont souffert de facteurs inhérents au processus capitaliste de production.

10. M. Kurka regrette que le cas des pays sous-développés exportateurs de matières premières n'ait pas été traité séparément. Le fait que les auteurs du chapitre 2 de l'*Etude* aient pris le développement des échanges comme critère principal et aient étudié en bloc l'évolution des pays exportateurs de produits primaires, qu'ils soient en voie de développement ou développés, explique leur optimisme concernant l'ensemble de ces pays. Mais la situation de ceux de ces pays qui sont en voie de développement est moins satisfaisante. La croissance économique de ces pays s'est en fait ralentie et, dans un grand nombre de cas, le revenu par habitant a diminué. Le produit intérieur brut n'a augmenté que de 3,5 % alors que, dans les pays développés exportateurs de produits primaires, il progressait de 7 %. Ainsi les auteurs de l'*Etude* ont passé sous silence les aspects négatifs du développement économique des pays sous-développés; cette omission est particulièrement injustifiée en un moment où il faut trouver une solution à ces problèmes.

11. Le chapitre 3 de l'*Etude* met en relief le développement économique des pays socialistes. Sur ce point, il convient de noter que si le rythme d'expansion s'est ralenti, il demeure néanmoins élevé par rapport à celui des pays d'Europe occidentale. En ce qui concerne la Tchécoslovaquie, les auteurs parlent de stagnation économique et signalent que les autorités ont peu fait pour y remédier. Selon M. Kurka, cette opinion est toute subjective et ne rend pas compte de la situation réelle. Il fait observer d'abord que, devant l'action des monopoles, les pays socialistes ont été obligés de compter avant tout sur leurs propres forces. En Tchécoslovaquie, la première phase d'industrialisation du pays a été couronnée de succès. En décembre 1962, on a adopté de nouveaux principes pour assurer une expansion économique plus rapide, en insistant sur le développement intensif de l'économie tchécoslovaque et non sur son développement extensif comme on l'avait fait dans le passé. Ces principes ont conduit à l'établissement d'un plan quinquennal pour la période 1966-1970 qui met notamment l'accent sur une exploitation plus poussée des ressources nationales en matières premières et en énergie. En outre, la Tchécoslovaquie envisage d'appliquer un nouveau système de gestion planifiée de l'économie dans lequel la planification économique sera associée à une large autonomie des entreprises, ce qui aura pour effet de susciter chez les travailleurs un plus grand intérêt pour les résultats obtenus.

12. M. Kurka souligne que les pays socialistes ne se trouvent pas tous au même stade de progrès économique et diffèrent aussi par les conditions économiques, naturelles et autres qui déterminent la voie que chacun doit suivre pour assurer son développement. Il s'agit de choisir les méthodes de planification et d'orienter le développement économique dans le sens qui permettra de tirer le meilleur parti de ces conditions. Comme il est naturel, ces problèmes — temporaires — seront résolus par des mesures de caractère socialiste.

13. Dressant le bilan de l'évolution récente, M. Kurka indique que durant le premier semestre de 1964 la production industrielle brute a augmenté de 4,5 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. En outre, l'économie de la Slovaquie, région qui

avait un retard considérable, s'est radicalement transformée. Ainsi l'indice de la production industrielle est 12 fois plus élevé qu'avant la guerre, et 250 usines modernes y ont été créées depuis 1947. L'une d'elles, lorsqu'elle sera achevée, produira 6 millions de tonnes de fer et d'acier. Ces chiffres prouvent que la Slovaquie s'est développée beaucoup plus vite que certains pays à économie de marché et que la Tchécoslovaquie ne vient pas de traverser une période de stagnation.

14. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) souligne l'excellente qualité de la partie de l'*Etude sur l'économie mondiale*, 1963, qui a été distribuée; ceci est d'autant plus remarquable que les spécialistes avaient dû consacrer une grande partie de leur temps aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

15. M. Williams donne un aperçu de la situation économique de son pays. L'histoire des Etats-Unis se caractérise par des progrès constants vers le développement économique; s'ils sont arrivés à leur prospérité actuelle, c'est grâce à l'ingéniosité et à l'esprit d'initiative d'immigrants venus de tous les coins du monde, et non en exploitant et en opprimant autrui. L'économie des Etats-Unis en est à son quarante et unième mois d'expansion continue depuis la récession de 1960-1961. Leur balance des paiements s'est améliorée notablement pendant le deuxième semestre de 1963. Le déficit des transactions courantes est tombé à moins d'un milliard de dollars et il y a tout lieu de croire que la balance des paiements pour 1964 sera la plus favorable qu'on ait vue depuis 1957. La réduction de la fiscalité et les réformes fiscales de 1964 augmentent la demande de biens de consommation et les investissements. Les Etats-Unis ont enregistré quelques progrès dans la lutte contre le chômage et l'utilisation insuffisante de la capacité de production. Pour le premier semestre de 1964, le taux du chômage a été en moyenne de 5,4% contre 5,8% pour la période correspondante de 1963, mais il demeure un problème majeur que le gouvernement est résolu à affronter. Le Gouvernement des Etats-Unis accorde de plus en plus d'importance à la formation et au reclassement des techniciens contraints à changer de secteur, afin de préparer le plus grand nombre possible de citoyens à profiter de l'amélioration de la conjoncture économique.

16. Malheureusement, l'*Etude* ne présente pas un tableau aussi encourageant pour tous les pays. Certes, la croissance économique a été plus générale et plus uniforme en 1963 qu'elle n'avait été depuis longtemps et elle semble devoir continuer en 1964. Il est particulièrement satisfaisant de constater l'amélioration des marchés de presque tous les produits primaires du point de vue des volumes et du point de vue des prix. Les termes de l'échange entre les produits primaires et les articles manufacturés deviennent favorables aux premiers. Cette amélioration a profité à tous les pays en voie de développement, à de très rares exceptions près. Mais le développement économique est un vain mot s'il ne signifie pas pour tous les pays et tous les individus des possibilités égales de vivre dans la dignité et la sécurité. Les Etats-Unis sont résolus à mettre tout en œuvre pour qu'il en soit ainsi.

17. Dans cette lutte pour une vie meilleure et plus riche dans une liberté plus grande, les Etats-Unis ne se laissent pas hypnotiser par leurs affaires intérieures. Ils souhaitent l'amitié et la coopération de tous les peuples qui désirent sincèrement un monde plus libre et plus prospère. L'ampleur même de leurs problèmes les rend sensibles aux besoins des autres, sur quelque continent que ce soit. Ils croient en la fraternité de tous les hommes. Parlant récemment au nom de l'immense majorité de la nation, le Président des Etats-Unis a proclamé l'intention de son pays de gagner la guerre contre la misère à l'intérieur et à l'extérieur, afin que le monde ne soit pas divisé en pays riches et en pays pauvres. C'est ce qui explique que, depuis la deuxième guerre mondiale, le peuple américain, grâce à son labeur, ait versé une contribution de plus de 100 milliards de dollars, d'abord pour aider l'Europe à se relever, puis pour assister les pays en voie de développement.

18. Dans cet esprit, M. Williams fera quelques observations concernant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cet événement marquera sans doute un tournant dans l'histoire économique du monde, mais seulement si les participants ont la sagesse d'appliquer et d'élargir les accords réalisés.

19. La Conférence a mis en évidence les problèmes et aspirations de l'hémisphère sud. Elle a rompu avec les conceptions traditionnelles et a démontré la nécessité d'un dialogue libre et permanent qu'elle-même a permis d'entamer entre le Nord et le Sud. Les 77 pays en voie de développement disposent d'un nombre de voix assez élevé pour pouvoir faire adopter n'importe quelle recommandation sur laquelle ils se sont mis d'accord. Ils forment au moins trois groupes qui ont arrêté une position commune d'avance, au cours d'une série de réunions. Les Etats-Unis ne déplorent pas ce fait qui leur paraît au contraire important dans l'immédiat comme pour l'avenir. Ils pensent même que d'autres pays pourraient suivre cet exemple et constituer des groupes dont l'activité contribuerait à l'efficacité des débats et à la compréhension mutuelle, mais ces groupes devront toujours avoir pour but principal de concilier les divergences de vues. L'économie mondiale étant interdépendante et les ressources étant distribuées de façon inégale, un progrès réel touchant les questions fondamentales ne peut être obtenu par des votes : il ne peut l'être que par un accord aussi large que possible.

20. Quant à la décision que le Conseil doit prendre à la présente session au sujet du rapport de la Conférence (E/CONF.46/139), M. Williams ne croit pas qu'il soit possible d'examiner le rapport en détail ni convenable de se borner à en prendre acte. Il ne faut pas oublier non plus que le Conseil s'intéresse vivement aux questions dont la Conférence s'est occupée et que la Charte lui a assigné des responsabilités concernant de nombreuses questions sur lesquelles la Conférence a fait des recommandations. En conséquence, il semble que le Conseil devrait se prononcer dans trois ordres d'idées. En premier lieu, l'ordre du jour du Conseil contient des questions comme celles du financement du développement économique, de l'action dans le domaine du développement industriel, des travaux dans le domaine des ressources non agricoles, du

Programme alimentaire mondial, de la science et de la technique, du rôle des brevets dans le transfert des connaissances techniques aux pays sous-développés: il importe que le Conseil, en s'occupant de ces questions, tienne pleinement compte des recommandations et des avis formulés par la Conférence. Ensuite, la Conférence a recommandé de nombreuses études qui pourraient être entreprises par les institutions spécialisées qui sont rattachées au Conseil par des accords spéciaux, lesquels leur font une obligation de prendre en considération les recommandations du Conseil; celui-ci pourrait donc inviter lesdites institutions à tenir compte des recommandations de la Conférence lorsqu'elles établiront leurs programmes de travail et leurs ordres de priorité. Enfin, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a souligné à la 1320^e séance qu'il importait d'intégrer les nouvelles dispositions institutionnelles recommandées par la Conférence (E/CONF.46/139, annexe A.V.1) dans les rouages existants. Il a préconisé une nouvelle évaluation des fonctions et du mécanisme de l'O.N.U. et particulièrement du Conseil économique et social. L'examen critique proposé par le Secrétaire général est probablement le meilleur moyen que le Conseil puisse employer actuellement pour assurer non seulement sa propre efficacité, mais aussi celle du mécanisme que l'Assemblée générale devra instituer. La délégation des Etats-Unis reviendra sur cette question lors de l'examen des points 6 et 7 de l'ordre du jour.

21. De l'avis de la délégation des Etats-Unis, les divergences qui ne manqueront pas de se manifester pendant l'examen de l'*Etude* et des conclusions de la Conférence ne peuvent porter que sur les moyens et non sur la fin. En effet, le Gouvernement des Etats-Unis préconise, pour tous les pays en voie de développement, une industrialisation aussi rapide que possible. Il est partisan de l'intensification la plus rapide des échanges entre pays industrialisés et pays en voie d'industrialisation, dans des conditions raisonnables. Il pense qu'il convient d'accélérer au maximum le transfert des connaissances techniques aux pays en voie de développement qui peuvent les absorber et les employer. Il ne peut être satisfait du rythme actuel du progrès vers des conditions de vie meilleures dans une liberté plus grande, où que ce soit dans le monde, parce qu'il sait que les problèmes de la pauvreté et du dénuement ne sont ni isolés ni passagers. Il n'est pas de nation ou de peuple dans le monde d'aujourd'hui qui puisse vivre sans connaître les problèmes d'autrui et sans être atteint par eux. Les Etats-Unis veulent contribuer à essayer de résoudre ces problèmes, et leur attachement aux buts énoncés dans la Charte ne se démentira pas.

22. M. JAFERI (Iran) considère comme un événement d'importance historique la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il met l'accent sur le fait que 77 pays en voie de développement ont montré en cette circonstance une unité de pensée et d'action sans précédent dans l'histoire des relations internationales.

23. Pour M. Jaferi, le problème auquel se heurtent les pays en voie de développement tient avant tout à l'absence d'une économie diversifiée dans ces pays. La plupart d'entre eux tirent l'essentiel de leurs recettes d'exportation

d'un nombre réduit de produits agricoles, soumis à toutes les intempéries. Un hiver rigoureux, une période de sécheresse ou des inondations peuvent bouleverser tous les plans et même entraîner une crise économique. Si l'on ne remédie pas à cette situation, l'évolution économique mondiale restera défavorable à ces pays. C'est pourquoi la délégation de l'Iran espère que l'application des quatrième et cinquième principes généraux adoptés par la Conférence sur le commerce et le développement (*ibid.*, annexe A.I.1) permettra de modifier la structure économique du monde dans le sens voulu.

24. Au sujet des tendances de l'économie mondiale, le représentant de l'Iran tient à mettre en lumière quelques faits importants. Il signale, par exemple, que si la production industrielle a augmenté sensiblement dans les pays avancés, au contraire la production primaire est restée à peu près stationnaire: elle n'a progressé que de 2% pour les principaux produits, c'est-à-dire environ deux fois moins que dans les années 1950-1960. En outre, il ressort de l'introduction à l'*Etude sur l'économie mondiale, 1963* que l'accroissement de la production agricole dans les pays en voie de développement s'est à peine maintenu au rythme de la croissance démographique. D'autre part, le Secrétaire exécutif de la CEAEU a déclaré à la 1315^e séance que le taux d'accroissement de la production alimentaire dans les pays membres de la Commission était tombé de 3,6% par an dans la période 1950-1960 à moins de 0,5% au cours de l'année considérée, alors que le rythme de croissance démographique était en moyenne de 2,4% par an. M. Jaferi considère que cette évolution risque de conduire à une situation très grave si l'on ne prend pas les mesures appropriées pour créer et maintenir un équilibre entre la production et la consommation de denrées alimentaires.

25. En ce qui concerne la production industrielle dans les pays en voie de développement, quelques progrès ont été réalisés, mais le but est encore loin d'être atteint. Dans ce domaine, il est nécessaire d'agir sans relâche pour atténuer les déséquilibres dans le processus de formation de capital. Outre l'épargne nationale, d'ailleurs très faible, les pays peu avancés devraient pouvoir disposer de ressources financières suffisantes leur permettant d'accélérer l'exécution de leurs plans de développement. A cet égard, la délégation de l'Iran note avec satisfaction que la Conférence sur le commerce et le développement a établi un nouveau principe d'aide liée aux politiques d'échanges et de production dans le cadre de l'expansion de l'économie mondiale.

26. Enfin, l'Iran se félicite de la stabilité relative des prix des produits primaires et de l'amélioration des termes de l'échange des pays qui exportent ces produits. Toutefois, l'accroissement de 4% du pouvoir d'achat des exportations est trop faible pour compenser les pertes que ces pays ont subies depuis 1950. C'est ainsi que la détérioration des termes de l'échange a fait perdre à l'Iran 445 millions de dollars pendant les cinq dernières années, alors que l'entrée nette de capitaux n'a pas dépassé 165 millions de dollars pendant la même période. La délégation iranienne espère que la tendance favorable constatée récemment se maintiendra dans les années à venir.

27. M. DUPRAZ (France) souligne qu'il y a une dimension internationale de la vie économique contemporaine. Cela signifie qu'en concevant et en exécutant leur politique nationale, les gouvernements doivent tenir compte du contexte international qui leur crée des impératifs.

28. Les pays peu développés ont dénoncé les conséquences néfastes, pour l'ensemble du monde et singulièrement pour les pays riches, d'une prolongation de la pauvreté des peuples les plus démunis. La vivacité de leurs plaidoyers montrait qu'ils mettaient parfois en doute la solidarité internationale. Quelques signes d'une tendance des pays industrialisés à accroître leurs relations mutuelles plutôt que leurs relations avec les pays du tiers monde ont pu donner quelque vraisemblance à cette crainte. Pourtant, rien n'est plus éloigné des intentions des pays du monde occidental et tout particulièrement des intentions du Gouvernement français que cette tendance. En résolvant ses propres problèmes, la France poursuit une politique qui émane d'une solidarité concrète, active et progressiste avec les autres pays, notamment ceux du tiers monde. Tout en s'efforçant de maintenir son progrès économique, elle continue d'assumer les responsabilités qui lui incombent dans l'ordre de la coopération internationale.

29. L'année 1963 a présenté pour l'économie française un certain nombre de difficultés. Les risques d'inflation conjurés depuis l'opération d'assainissement monétaire de 1958 ont réapparu et se sont manifestés jusqu'en septembre 1963. La consommation privée et la consommation publique ont débordé largement les gains de productivité, et le ralentissement dans la croissance des investissements s'est confirmé. Toutefois, le fait saillant reste la hausse des prix enregistrée pendant la première partie de l'année.

30. Le plan de stabilisation promulgué en septembre 1963 a été conçu de manière à ne porter aucun préjudice aux engagements souscrits quant à la libération du commerce international, à l'égard tant des membres de la Communauté économique européenne que des pays tiers. Il n'y a pas eu fermeture de frontières; au contraire, des abaissements tarifaires sont intervenus. D'ailleurs, le rythme de développement des importations au taux de 17% marque une élasticité par rapport à la production intérieure brute qui est sans précédent dans l'histoire de l'économie française.

31. La mise en œuvre de ce plan n'a pas résolu tous les problèmes. Des réformes de structure s'imposeront lors de la préparation du cinquième plan français qui couvrira la période 1966-1970. Elles porteront notamment sur une meilleure régionalisation des projets afin d'atténuer les disparités entre les régions développées et les régions sous-développées du territoire français. On étudiera également l'évolution des échanges, et il est probable que l'on donnera la préférence à la programmation en valeur plutôt qu'à la fixation d'objectifs de croissance exprimés en volume par rapport à l'année de base.

32. L'évolution harmonieuse de la balance des paiements des pays membres de la Communauté économique européenne ne s'est pas poursuivie en 1963. Les poussées inflationnistes dans certains de ces pays se sont traduites par une demande nette qui a fait appel aux possibilités

de l'offre des autres pays partenaires. Or cette offre s'est avérée rigide, notamment en raison des tensions sur le marché de l'emploi. Il en est résulté que la tendance inflationniste s'est propagée directement d'un pays à l'autre dans l'espace économique de la Communauté.

33. La balance commerciale de la Communauté, qui était équilibrée en 1961, s'est soldée par un déficit d'environ 3 milliards de dollars en 1963. La balance des paiements courants s'est détériorée dans une proportion voisine. Cette situation est inquiétante pour l'Europe des Six, mais elle peut avoir également des répercussions qui affectent les pays en voie de développement.

34. Dans une certaine mesure, les pays du tiers monde sont solidaires des efforts d'expansion des pays industrialisés. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a d'ailleurs souligné ce point. La Conférence s'est efforcée de faire intervenir activement la communauté internationale dans le domaine des échanges commerciaux. L'entreprise était hardie, car on croyait jusqu'à présent que le plus grand bien de tous devait automatiquement être produit par la recherche du profit de chacun et par un minimum d'interférences des Etats avec les forces spontanées du marché. C'est peut-être en raison même de l'originalité de cette tentative que les solutions qui ont été retenues se rencontrent plutôt dans le domaine de l'ide que dans celui de l'organisation des échanges commerciaux en faveur des pays en voie de développement. La mise en œuvre de la recommandation de la Conférence tendant à ce que chaque pays économiquement avancé s'efforce de fournir aux pays en voie de développement des ressources financières d'un montant net minimal aussi proche que possible de 1% de son revenu national (*ibid.*, annexe A.IV.2) est déterminante. La création de nouveaux fonds et l'élargissement des programmes anciens dépendent de la façon dont cette recommandation sera appliquée.

35. En matière commerciale, la Conférence a préparé les réformes futures plutôt qu'elle ne les a opérées. Une certaine déception pourrait être marquée à ce propos, mais ce serait sous-estimer l'engagement implicite de la communauté des nations d'amener les échanges à servir les objectifs qu'elle s'est fixés. De l'avis de la délégation française, les divergences des techniques préconisées à cet effet ne sont pas regrettables. Elles proviennent du fait que c'est la première fois que les thèses relativement dirigistes que la France défend se hissent au niveau des thèses libre-échangistes qui prévalaient jusqu'ici. Comme chacun le sait, ces thèses françaises se fondent sur la notion d'organisation des marchés des produits primaires, tout en prévoyant des avantages spéciaux pour les produits manufacturés exportés par les pays en voie de développement.

36. La délégation française espère que les réunions ultérieures des instances compétentes lui donneront l'occasion de mieux convaincre les hésitants et de faire admettre un système d'organisation des échanges dont dépend largement le développement des pays économiquement attardés. Pour l'instant, elle se borne à souligner le renfort qu'apporte à ses thèses la récente amélioration, en faveur des pays en voie de développement, de la conjoncture dans le domaine des produits primaires. Ce

fait montre également que la hausse des prix n'est pas un obstacle à l'accroissement quantitatif des échanges. En effet, cette amélioration tient dans une large mesure à un accroissement simultané du volume et des prix unitaires des échanges d'un certain nombre de produits, tels que le café ou quelques métaux non ferreux. Inversement, certains marchés, comme ceux de l'orge, du thé ou des arachides, sur lesquels les prix étaient plutôt en baisse, n'ont pas bénéficié d'une amélioration du volume des échanges qui, selon la thèse classique, aurait dû accompagner cette tendance des prix.

37. Avant de se doter des organes d'action nécessaires pour faire de la coopération économique et sociale mondiale une réalité, l'Organisation des Nations Unies a peut-être besoin d'une nouvelle définition doctrinale en matière de développement et de directives pour ses activités. Les mécanismes institutionnels posent des problèmes de structure, mais il faut également examiner leur raison d'être et le rôle qu'ils peuvent jouer dans le vaste ensemble dont ils dépendent.

38. Le Conseil économique et social a vu s'altérer son prestige, pour diverses raisons. Sa composition devenue restreinte par rapport au nombre des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies l'a privé dans une large mesure du caractère représentatif qu'il avait au début. La création de sièges supplémentaires aux comités du Conseil n'est évidemment qu'une étape vers la constitution d'un organe offrant une meilleure représentation aux différentes régions du monde. D'autre part, le Conseil, il faut bien l'avouer, s'est parfois dérobé à ses responsabilités en ne traitant pas lui-même de questions sans doute délicates, mais qui étaient de son ressort. Certes, le Conseil ne peut guère être un organe opérationnel. Néanmoins, si l'on veut éviter que la prolifération des institutions n'entraîne la dispersion des efforts, la dilution des responsabilités et la baisse de son prestige, il est indispensable que le Conseil codifie les principes et organise les services du développement économique et social.

39. La délégation française pense, avec le Secrétaire général, que le Conseil doit mettre à profit les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et reviser ses propres méthodes de travail ainsi que le fonctionnement de ses organes subsidiaires. Il doit établir une doctrine économique d'ensemble qui donne un sens aux efforts spécialisés dans des domaines tels que la monnaie, la main-d'œuvre et le commerce, et qui éclaire la marche des peuples vers le progrès économique et social.

40. Dans l'état actuel des relations entre les nations, il serait vain de rechercher l'efficacité ailleurs que dans le consentement à l'action commune de la part de tous les intéressés. Le mépris d'un tel principe condamnerait l'Organisation des Nations Unies à n'être qu'un forum stérile sans emprise sur le réel. Son respect, en revanche, permettra d'élargir et d'approfondir les terrains d'entente et d'accomplir des progrès sensibles dans les domaines économique et social.

41. M. LALL (Inde) dit que l'évolution de l'économie mondiale en 1963 et pendant les premiers mois de 1964 inspire quelque satisfaction à la délégation de l'Inde. Il y a lieu de se réjouir de ce que l'activité dans les princi-

paux centres industriels du monde ait continué de s'accroître, car ce fait a naturellement des répercussions favorables sur la situation économique dans les pays en voie de développement : la baisse du prix des produits de base a été freinée et les recettes provenant des exportations ont augmenté. L'Inde, qui a profité de cette évolution comme les autres pays en voie de développement, appuiera donc les initiatives et les mesures destinées à maintenir à un niveau élevé l'activité économique dans les pays industrialisés ; elle se prononcera contre toutes les mesures qui risqueraient d'avoir l'effet inverse.

42. M. Lall fait ressortir certains aspects de la situation qui sont loin d'être encourageants. Certes, les recettes d'exportation des pays en voie de développement ont augmenté, mais moins vite que celles des pays industrialisés. Le pouvoir d'achat des pays en voie de développement n'a pas augmenté dans la même proportion que les recettes et ils ont souvent dû vendre plus pour pouvoir acheter moins. Le produit national brut dans ces mêmes pays a augmenté aussi, mais l'expansion démographique est telle qu'une étude comparée des taux de croissance du produit national et de la population ne peut qu'inspirer de vives préoccupations.

43. Le représentant de l'Inde donne un aperçu de la situation économique dans son pays. Dans quelques secteurs, les résultats sont impressionnants. La pénurie d'énergie et de moyens de transport s'est atténuée provisoirement. On a enregistré des améliorations dans la production d'acier, d'aluminium, de charbon et de ciment, de machines-outils, d'outillage électrique et de matériel de transport. Dans les industries mécaniques, la production a augmenté grâce à l'accroissement des éléments de production fabriqués dans le pays ; néanmoins, une certaine proportion de la capacité de production est restée inemployée, faute d'éléments importés qu'il était impossible d'acheter en raison du manque de devises. Le calendrier de divers projets et programmes de développement s'est trouvé bouleversé, en partie pour des raisons purement internes, en partie à cause des retards et difficultés inhérents à l'octroi de l'aide étrangère.

44. L'agriculture indienne dépend encore dans une large mesure des caprices de la nature. L'augmentation de la production agricole, prévue dans le plan national et comme objectif de la Décennie du développement, ne s'est pas matérialisée, au contraire, de sorte que le taux de la croissance économique n'a pas atteint le niveau espéré de 5%.

45. Le taux de mortalité a heureusement encore diminué, mais la population augmente désormais au rythme de 2,3% par an ; à moins de réussir à accélérer la croissance économique, il est impossible d'envisager l'avenir avec confiance.

46. La délégation indienne s'est rendue à la Conférence sur le commerce et le développement avec l'espoir de partager ses perplexités et ses difficultés avec les autres délégations. Elle voulait dire qu'au bout des quatre premières années de la Décennie du développement, le Gouvernement indien en était encore à rechercher les moyens d'atteindre le taux de croissance économique fixé comme objectif de la Décennie. Elle était convaincue que seules des réformes de structure apportées aux rela-

tions économiques internationales pouvaient libérer l'économie mondiale de l'emprise que des sociétés traditionnellement stagnantes exerçaient sur le taux de l'expansion économique. Elle a dû constater cependant avec déception que les délégations des pays développés, sur la compétence desquelles elle comptait, n'étaient pas préparées à faire face à la situation. Quant aux autres pays en voie de développement, leurs problèmes étaient les mêmes, bien qu'à des degrés divers, ainsi que leurs aspirations. Certes, quelques-uns étaient mieux placés que d'autres et quelques-uns bénéficiaient d'avantages marginaux accordés par des pays métropolitains. Il était clair cependant que tous gagneraient, non pas à continuer de jouir de certains avantages aux dépens des autres, mais à obtenir que les pays développés accordent les mêmes avantages à tous les pays en voie de développement.

47. Il aurait été naturel qu'à des intérêts communs correspondent des conceptions communes. Pourtant, certains pays développés, accoutumés à une conception fragmentaire, étroite, ou tout au moins régionale du développement économique, ont eu quelque difficulté à percevoir le tableau d'ensemble qui se dégagait des discussions. Ils ont instinctivement reculé, demandé du temps pour réfléchir et préféré se serrer les coudes pour protéger des intérêts qu'ils croyaient menacés. Heureusement, la sagesse l'a emporté et bientôt tous les participants à la Conférence ont compris que le seul espoir des pays développés comme des pays en voie de développement était de chercher ensemble à instaurer un nouvel ordre économique. Evidemment, chaque pays est responsable au premier chef de sa croissance économique, mais la prospérité mondiale serait plus facilement réalisée si l'on s'efforçait d'utiliser au mieux les ressources humaines et matérielles des régions du Sud et si toute la communauté internationale acceptait la responsabilité de cette tâche. Le représentant de la France lui-même vient d'exposer les difficultés de son pays, qui a constaté qu'un plan national, reposant sur des données strictement nationales, était inadéquat même à des fins nationales.

48. La Conférence, grâce aux efforts de conciliation de son Président et de son Secrétaire général, a enfin adopté son Acte final. M. Lall fait observer que cet acte n'est nullement final en ce qui concerne les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. La Conférence a formulé des conclusions sur l'état de l'économie, mis au point des principes d'action nationale et internationale, formulé des suggestions concernant divers problèmes, mais elle a dû laisser de côté de nombreuses questions et elle a recommandé à l'Assemblée générale la création d'une série de nouvelles institutions auxquelles cette tâche incomberait.

49. Les recommandations de la Conférence ont une grande valeur, mais aucune ne sera suivie d'effet jusqu'à ce que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, exerçant librement leur volonté souveraine, décident de les adopter en tant que partie intégrante de leur politique économique nationale. La délégation de l'Inde, pour sa part, est convaincue qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la création de nouvelles institutions pour appliquer bon nombre de ces recommandations : elle serait d'avis de les signaler aux Etats Membres, avec les

principes et les conclusions susceptibles d'une application immédiate.

50. M. Lall a entendu avec satisfaction le représentant des Etats-Unis rappeler un discours du Président Johnson qui a déclaré la guerre à la misère, dans son pays et au dehors. Il estime qu'au moment où vont s'ouvrir la deuxième moitié de la Décennie du développement et l'Année de la coopération internationale, le Conseil pourrait signaler aux gouvernements la nécessité d'étudier immédiatement les conclusions de la Conférence et les gouvernements, devant l'insuffisance des politiques actuelles et la gravité de la situation économique, pourraient commencer à appliquer progressivement les recommandations de la Conférence sans attendre que les nouveaux rouages commencent à fonctionner.

51. M. Lall fait observer que nombreux sont les domaines dans lesquels un progrès est possible avant même la création du Conseil du commerce et du développement. Les négociations de la « série Kennedy » se sont heurtées à des difficultés : faut-il absolument perdre du temps en attendant qu'elles se terminent ? N'y a-t-il pas de solutions qui ne suscitent pas de difficultés pour les pays développés et n'exigent pas de consultations internationales ? Il y a aussi le programme d'action du GATT : la délégation indienne apprend avec alarme que des efforts sont faits pour persuader les gouvernements des Parties Contractantes d'appliquer ce programme au ralenti et d'attendre la suite des événements. Quand les participants à la Conférence ont admis que le mécanisme actuel de coopération internationale en matière de commerce et de développement était insuffisant, ils n'entendaient pas par là que les institutions existantes devaient interrompre leurs travaux jusqu'à ce que leurs défauts aient été corrigés. Tous souhaitent que le nouveau Conseil du commerce et du développement commence à fonctionner en s'occupant des problèmes qui n'avaient pas encore retenu suffisamment l'attention, tandis que les organes actuels de coopération intensifieraient leurs efforts dans les domaines qui relèvent de leur compétence.

52. En suivant l'intervention du représentant de la Tchécoslovaquie, M. Lall se rappelait les services que les pays socialistes ont rendus à la Conférence sur le commerce et le développement en s'abstenant d'intervenir ou en faisant preuve de modération lorsque le débat a porté sur des problèmes qui les préoccupent dans leurs relations économiques avec les pays occidentaux : ils ont ainsi permis à la Conférence de consacrer ses efforts au combat que représente la Décennie du développement. M. Lall remercie le représentant de la Tchécoslovaquie, qui a donné l'assurance que la politique économique de son pays fournissait une base des plus larges pour l'instauration de relations mutuellement avantageuses avec les pays en voie de développement, selon les principes envisagés par la Conférence, et qui n'a pas proposé d'attendre la création de nouvelles institutions pour appliquer cette politique.

53. M. Lall se demande ce que les pays en voie de développement peuvent faire pour s'entraider et s'encourager les uns les autres. Le sujet a été discuté longuement à la Conférence, mais, faute de temps, les idées exprimées n'ont pas été rassemblées en un pro-

gramme. M. Lall serait d'avis d'inviter les pays en question à entreprendre les consultations nécessaires en la matière sans attendre la mise en place de nouvelles institutions.

54. La délégation indienne est reconnaissante au Secrétaire général d'avoir déjà fait le nécessaire pour commencer sans tarder à appliquer les recommandations de la Conférence concernant les dispositions transitoires à prendre dans la période comprise entre l'adoption de son Acte final et les décisions de l'Assemblée générale. Elle est particulièrement heureuse que cette tâche ait été confiée à M. Prebisch, Secrétaire général de la Conférence, aux services et aux conseils duquel elle espère qu'il sera possible de continuer à faire appel quand les nouvelles institutions seront créées.

55. Deux de ces recommandations méritent tout particulièrement de retenir l'attention du Secrétaire général. Il s'agit en premier lieu de la recommandation relative au comité spécial chargé de proposer les procédures de conciliation à mettre en œuvre dans le mécanisme envisagé (*ibid.*, annexe A.V.1, par. 25). A cet égard, il convient de se rappeler ce qui s'est produit quand les classes pauvres ont été affranchies par le suffrage universel : malgré les doutes exprimés par ceux qui possédaient des

intérêts qui avaient un rôle important à jouer dans l'économie nationale. Il faut espérer qu'il en sera de même le jour où les nations pauvres seront affranchies. Il s'agit en second lieu du comité qui ferait des suggestions concernant les méthodes d'application d'un programme instituant des préférences en faveur des pays en voie de développement, sur la base de la non-réciprocité (*ibid.*, annexe A. III.5). La question a fait l'objet de discussions approfondies au cours de la Conférence et il ne faudrait pas laisser s'écouler trop de temps entre ces discussions et la création du comité envisagé.

56. La délégation des Etats-Unis a fait observer avec justesse qu'il ne serait pas convenable que le Conseil se borne à évoquer ce qui s'est passé à la Conférence, puis en transmette le rapport à l'Assemblée générale. M. Lall appuie entièrement les observations du représentant des Etats-Unis concernant le profit que le Conseil pourrait tirer des recommandations de la Conférence pour l'examen de divers points de son ordre du jour. La délégation indienne procède à des échanges de vues avec d'autres délégations afin de trouver la formule selon laquelle le Conseil pourrait recommander à l'Assemblée générale les conclusions de la Conférence et afin de rédiger un projet de résolution à ce sujet.

La séance est levée à 13 h 20.